

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le 25 janvier 2022, à 20h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021,
2. Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et signature de la convention annuelle 2022 d'objectifs visant le renforcement des orientations de la Mairie de SAUMOS en matière de développement durable, d'économie d'énergie, et de développement des énergies renouvelables,
3. Nomination d'un délégué suppléant au SIRP LE TEMPLE-SAUMOS suite à une démission,
4. Attribution de subvention aux associations communales 2022 – subvention exceptionnelle 2022 au Comité des Fêtes Anim'Saumos,
5. Décision modificative Budget Bois 2021,
6. Informations diverses

Saumos, le 18 janvier 2022

Séance du 25 janvier 2022

Etaient présents : M. BERNAL Raphaël, M. CEZILIO Amandio, M. CHAUTARD Didier, Mme GRECO Leslie, M. PORTE Stéphane, M. PRIETO Jérôme, M. TOUSSAINT Laurent.

Secrétaire de séance : Mme GRECO Leslie.

Absents excusés : M. AGULHON Nathan pouvoir à M. CHAUTARD Didier, M. BERNAL Philippe pouvoir à M. BERNAL Raphaël, M. BRUNAUD Cyril pouvoir à Mme GRECO Leslie, M. DUPOUY Jean-Michel pouvoir à Mme GRECO Leslie, Mme FARBOS Laure pouvoir à M. PORTE Stéphane, M. HUET Jérôme pouvoir à M. TOUSSAINT Laurent, M. LAPEYRE Denis pouvoir à M. PORTE Stéphane.

1) Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 (2022-001)

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2021 est adressé par courriel à chaque conseiller municipal. Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021, sans observation.

2) Adhésion à l'Agence de l'Energie et du Climat (ALEC) et signature de la convention annuelle 2022 d'objectifs visant le renforcement des orientations de la Commune de SAUMOS en matière de développement durable, d'économie d'énergie et développement des énergies renouvelables (2022-002)

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde (ALEC), créée le 24 janvier 2007, est une association à but non lucratif de type loi 1901.

Les actions de l'ALEC contribuent aux démarches engagées par la commune en matière de développement durable, d'économie d'énergie, et de développement des énergies renouvelables.

Elle propose à la commune de SAUMOS un programme d'actions annuel :

- Conseil en Energie Partagé (CEP) des bâtiments communaux : 4 logements, la Mairie et la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique que ces missions d'intérêt général sont cofinancées par les membres fondateurs de l'ALEC (Bordeaux métropole, Conseil Départemental et la Région Nouvelle-Aquitaine) et l'ADEME.

Il propose au Conseil Municipal :

- **D'adhérer** à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC),
- **De verser** une participation à hauteur 1 440,00€ pour la réalisation d'un diagnostic/bâtiments
- **De désigner** M. LAPEYRE Denis comme représentant de la commune au sein de l'AELC,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle 2022 d'objectifs jointe à la présente délibération et tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, **approuve** ces propositions.

3) Nomination d'un délégué suppléant au SIRP LE TEMPLE-SAUMOS suite à une démission (2022-003)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) LE TEMPLE - SAUMOS,

Vu les nouveaux statuts adoptés par délibération en date du 29 septembre 2014 du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) LE TEMPLE - SAUMOS,

Considérant le courrier daté du 27 décembre 2021 par lequel Madame BEGARDS Nadège souhaite à ce jour démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale de SAUMOS,

Considérant la nécessité de désigner un nouveau délégué au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) LE TEMPLE - SAUMOS,

Considérant la candidature de Mme GRECO Leslie en tant que déléguée suppléante,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide que :

- Mme GRECO Leslie est désignée en qualité de déléguée suppléante au SIRP.

La présente décision sera transmise à Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) LE TEMPLE - SAUMOS.

4) Attribution de subvention communale exceptionnelle 2022 au Comité des fêtes Anim'Saumos (2022-004)

Vu la création de l'association communale du Comité des fêtes Anim'Saumos en date du 03 janvier 2022, au journal officiel légale ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle en date du 20 janvier 2022, permettant le démarrage des formalités administratives et l'organisation de la première animation.

Monsieur Didier CHAUTARD expose au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention communale exceptionnelle pour l'année 2022, présenté conformément au cahier des charges avec le dossier-type de demande de subvention exceptionnelle.

Monsieur Didier CHAUTARD propose d'attribuer et de verser une subvention communale au Comité des fêtes Anim'Saumos pour la somme de 1 600,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'attribuer et de verser une subvention communale exceptionnelle pour une somme totale de 1 600,00 €,
- **Signale** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la Commune,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

5) Décisions modificatives - Budgets Bois 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres et articles du **Budget Bois 2021** étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives.

Au terme de l'article L612-11 du CGCT, il ne nous est plus possible de modifier les crédits budgétaires 2021 depuis le 21/01/2022, aussi afin de réduire l'anomalie relatives au dépassement de crédits budgétaires, il nous faut rejeter le mandat 86/2021 du budget bois. Le mandat sera à réémettre sur 2022.

La délibération est ajournée.

6) Informations diverses

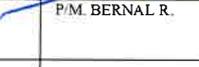
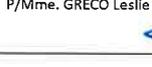
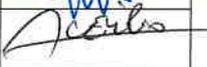
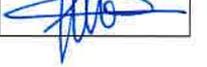
Suite à la démission de Madame BEGARDS Nadège, Monsieur CEZILIO Amandio a été nommé comme délégué auprès du Conseil Municipal des jeunes de SAUMOS.

Les travaux du logement pour le cabinet médical du médecin avacent, livraison prévue vers le 1^{er} mars 2022.

En 2021 et une fois encore en 2022, en raison des obligations sanitaires de la COVID-19, les aînés auront la joie de recevoir pour cette nouvelle année un joli colis gourmand offert par la municipalité. Il sera distribué à domicile aux environs de la date du traditionnel repas des aînés, habituellement organisé début février dans la salle des fêtes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close.

La séance est levée à 21 heures 30.

NOM PRENOM	POUVOIR	SIGNATURE	NOM PRENOM	POUVOIR	SIGNATURE
AGULHON Nathan Conseiller	P/M. CHAUTARD D. 		FARBOS Laure Conseillère	P/M. PORTE Stéphane 	
BERNAL Philippe Conseiller	P/M. BERNAL R. 		GRECO Leslie Conseillère		
BERNAL Raphaël Conseiller			HUET Jérôme Conseiller	P/M. TOUSSAINT L. 	
BRUNAUD Cyril Conseiller	P/Mme. GRECO Leslie 		LAPEVRE Denis Conseiller	P/M. PORTE Stéphane 	
CEZILIO Amandio Conseiller			PORTE Stéphane Conseiller		
CHAUTARD Didier Maire			PRIETO Jérôme Conseiller		
DUPOUY Jean-Michel Conseiller	P/Mme. GRECO Leslie 		TOUSSAINT Laurent Conseiller		

